

**PV du conseil d'UFR
du 27 Janvier 2023
Salle du conseil Maathai**

Etaient présents :

Collège A

- *Présents ou représentés* : M. FAIVRE, Mme CHLUBA (présente jusqu'à 10h00 puis procuration à M. KHAN), M. FARA (absent entre 10h00 et 10h30), M. KHAN, Mme LEBORGNE-CASTEL, Mme LELOUP (procuration à M. WENDEHENNE), M. NARCE, Mme NICKLAUS (procuration à M. NARCE), Mme VENNIN (procuration à M. FARA), M. WENDEHENNE.

Collège B

- *Présents ou représentés* : M. BELLENGER (absent de 12h00 à 12h30), Mme BESSON-BARD, M. COLLINS, M. MANIERE, M. PELLENARD, Mme QUIQUEREZ (procuration à M. MANIERE), M. RIALLAND, Mme ROSNOBLET, M. THOMAS, Mme TROMPIER (procuration à M. RIALLAND).

Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés* : Mme CHLEMAIRE, M. DER (procuration à Mme GAETAN), Mme BARDOLLET, Mme GAETAN, M. ROLLIN (départ à 11h30).

Collège des usagers

- *Présents ou représentés* : Mme SAPALY, M. DI FILIPPO (procuration à Mme SAPALY), M. KRYPIEC (départ à 12h35).
- *Absents* : M. ROBERT, M. BROCARD, Mme MOTARD, M. DA CRUZ

Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés* : M. GERVAIS (procuration à Mme LEBORGNE-CASTEL), M. JOUBERT (procuration à M. PELLENARD), Mme FOUGERON (procuration à M. FAIVRE).
- *Absents* : Mme DA SILVA, Mme BOISSON, Mme VAN WYMELBEKE.
- *Excusés* : Mme MACE, M. MONNOT

Membres consultatifs

- *Présents* : Mme CLERGET, M. COLLIN, M. CHERKAOUI-MALKI
- *Absent* : M. BATT

Membres invités

- *Présentes* : Mme CASAS, responsable de l'antenne financière, Mme TOUSSAINT, responsable du service scolarité (à partir de 10 h 00), Mme MARTINS, secrétaire de direction.

1. Approbation du PV du 14 décembre 2022

Aucune observation n'étant formulée, le PV est approuvé :

Unanimité (31 pour)

2. Informations du Directeur d'UFR

2.1. Réunion des directeurs de composantes du 10 Janvier 2023

- **Budget uB**

Poids du coût de l'énergie (possible prélèvement sur le fond de roulement)

- **Repyramidage EC**

Rappel de la procédure :

- 3 étapes : CACR, CNU, et audition par un comité de 4 personnes (2 extérieurs + 2 internes)
- Notes A, B, C transformées en 5 pts, 2pts, 0 pts
- 13 postes à l'uB pour 2021 et 2022
- 12 promotions attribuées (2 à l'UFR SVTE)

Pour 2023 : répartition par section pas encore communiquée par le ministère. Il pourrait y avoir 7 possibilités pour l'établissement.

- **Recrutements**

- Directrice des ressources humaines : Valérie Lorentz (remplace P.E. Thepenier) ;
- Directrice des Finances : Alice Lhommet (remplace M.Khatri)

- **ESR en BFC**

Réunion au ministère avec les Présidents d'UBFC, de l'UFC et de l'uB

Convention de coordination territoriale non acceptée

La COMUE Expérimentale assurera la coordination des PIA communs

Convention COMUE Expérimentale – EPE à produire pour février (son acceptation conditionne la restitution de tout ou partie des PIA suspendus)

Le directeur d'UFR pense que le projet d'ESR qui se dessine en région BFC reste inquiétant pour l'avenir.

2.2 Réunion de la CDUS du 26 Janvier 2023

- **Colloque HILISIT à Marseille les 25 et 26 Mai 2023 (UNISCIEL)**

La question de l'essaimage des avancées/expériences réalisées dans le cadre du projet sera au cœur du colloque.

- **Fiches RNCP**

A renouveler d'ici la fin de l'année civile. Crucial pour les formations en alternance. Démarche globale : (i) identifier quelques macro-compétences communes structurantes qui pourront être insérées dans les fiches, (ii) circuit de révision/relecture des fiches en identifiant les collègues de la CDUS pertinents par domaine.

- **Passerelle BUT vers Masters/L**

Éléments à transmettre aux étudiants de BUT sur les passerelles (accès masters ...)

2.3. Plateforme « MON MASTER »

- **Phase de consultation** de la plate-forme : **à partir du 1^{er} février**

- **Phase de candidature (à compter du 22 mars)** : les étudiants déposeront « en une seule fois » et « à un seul endroit » leur dossier de candidature qui sera ensuite diffusé à l'ensemble des établissements dans lesquels ils candidatent.

- **Phase de réponse aux candidats (à compter du 23 juin)** – sauf pour les formations en alternance qui peuvent donner leurs réponses plus tôt et au fil de l'eau) : les étudiants reçoivent les réponses à l'ensemble de leurs candidatures. Ils doivent alors faire un choix dans un court délai à l'expiration duquel la place non acceptée sera immédiatement réattribuée à un autre candidat. Les candidats qui ont accepté une proposition doivent s'inscrire, à court délai, dans l'établissement choisi.

Etablissements :

- Webinaire le 30 Janvier à 13h30 (gouvernance).
- Webinaires de formation pour services et responsables des commissions des vœux (zone A les 6 et 8 Février)
- Paramétrage complet - début 21 Février. Clarté requise sur les pièces demandées.
- Les refus doivent être motivés.
- L'examen de la recevabilité des dossiers semble revenir à commission d'examen des vœux.

Etudiants :

- 15 vœux en formation initiale & 15 vœux en alternance maximum (candidatures séparées quand candidatures aux deux statuts pour une formation mixte).
- Etudes en France pour étudiant étranger en première procédure pour l'entrée dans une université française
Un étudiant ne peut garder qu'une réponse oui pour FI et plusieurs pour FA.
- FI : date charnière le 21 Juillet – redistribution des places des non répondants, le oui provisoire d'un étudiant devient définitif et les candidatures en attente sont annulées ; les étudiants acceptés dans un master avant le 17 Juillet doivent s'inscrire avant le 21 ; les étudiants non acceptés au 21 Juillet doivent classer leurs vœux et accepter la 1^{ère} offre.
- FI: Saisine possible (condition requise : 2 candidatures à 2 mentions minimum et 5 refus minimum)

M.COLLINS observe que ce calendrier pose problème pour ceux qui sont en mobilité Erasmus car les notes ne sont pas connues assez tôt.

M.NARCE souligne que la procédure en alternance change complètement les cartes. Il convient que les étudiants soient bien avertis qu'ils doivent demander l'accès en formation initiale également, au cas où ils ne trouvent pas d'entreprise.

Pour M. COLLIN, il y a trop de vœux possibles, cela va alourdir le travail des commissions.

3. Questions financières

- **Demande de financement de l'association AT'SCIENCES**

Mme CASAS a reçu la présidente de l'association et explique que, la 1^{ère} année d'existence, les associations étudiantes ne peuvent bénéficier du FSDIE. En conséquence, l'UFR est sollicitée pour le financement exceptionnel d'actions de l'association. La demande de subvention s'élève à 234.68 € pour des flyers, des affiches et des cartes.

Le directeur d'UFR propose au conseil le versement d'une subvention exceptionnelle de 250 €.

Unanimité (31 pour)

- **Tarifs du TOEIC**

Le directeur d'UFR rappelle que l'UFR est juste un intermédiaire entre l'entreprise et les étudiants concernés par cette certification. Les tarifs sont fixés à 46.67 HT, soit 56 € TTC, correspondant exactement à la facturation par le prestataire.

Unanimité (31 pour)

- **Vote des tarifs de la plateforme DIMACELL**

Il s'agit d'une actualisation des tarifs de la plate-forme.

Unanimité (31 pour)

4. Questions pédagogiques

- **Offre de formation**

- **Vote sur l'architecture « mentions » (complément)**
 - **Mention Biologie-Santé**

Le directeur d'UFR rappelle que le vote sur cette mention avait été reporté en raison d'échanges avec la gouvernance, la volonté des équipes pédagogiques étant une co-accréditation uB/UFC et une fusion des masters « Biologie-santé » et « santé » en un seul master « Biologie-Santé ».

M.NARCE confirme les échanges avec la gouvernance et l'UFR des sciences de santé notamment autour de l'UFR de rattachement de la mention. Une réunion a été organisée avec les responsables de parcours et une fusion des deux mentions a été décidée, avec 9 parcours.

En réponse à MM. WENDEHENNE et COLLIN, M. NARCE précise qu'un travail de structuration est à réaliser pour les parcours de M1 et que des discussions sont en cours entre l'uB et l'UFC sur l'établissement porteur (le curseur se situe vers l'uB). Certains étudiants seront inscrits à l'uB, d'autres à l'UFC.

En réponse à MM. THOMAS et RIALLAND, M. NARCE précise qu'il y aura des parcours à Dijon et des parcours à Besançon, avec des UE mutualisables (anglais par exemple).

Avant de passer au vote, le directeur d'UFR mentionne que le nombre de parcours est stable : certains quittent la mention (B2IPME), d'autres y entrent (Nutrition-Santé). La mention sera co-accréditée uB/UFC/IAD.

Unanimité (31 pour)

- **Mention Biologie AGrososciences**

Le directeur d'UFR explique que la mention BAG remplace la mention NSA, avec création d'un nouveau parcours, en français, en alternance.

Mme LEBORGNE CASTEL souhaite savoir s'il y aura des mutualisations en M1 et M2.

M. RIALLAND répond qu'il y en aura en M2.

M. COLLIN souligne l'importance du mot « biotechnologies » pour la recevabilité de la mention.

Mme LEBORGNE CASTEL précise qu'il y a des biotechnologies dans le parcours B2IPME qui sera dans la mention.

29 pour, 2 abstentions

o **Éléments d'organisation de la licence**

M. Cherkaoui Malki ayant fait une observation sur la non concordance entre l'intitulé d'un point inscrit à l'ordre du jour et le vote intervenu en conseil, la cellule juridique de l'université a été interrogée sur la recevabilité de cette observation émanant d'un membre consultatif. Il en ressort que l'approbation du PV relève des prérogatives des membres du Conseil de l'UFR SVTE, qu'un membre consultatif n'appartient pas au Conseil de l'UFR SVTE et que sa présence au sein de l'instance est limitée à donner des avis sans pouvoir de décision sur certaines problématiques intéressant la vie de la composante. Dès lors, la demande de rectification du PV n'est pas recevable.

- **Présentation des UE et du dispositif prévus du S1 au S6**

La directrice d'UFR précise que le dépôt des documents DA04 est en cours ; il n'est pas utile de les examiner un par un car ils restent vagues sans réellement aborder les contenus par exemple.

M. RIALLAND est invité à présenter l'organisation des enseignements proposée en licence (cf. annexe 1).

M. COLLIN observe qu'actuellement en LAS, les étudiants ont un volume de 250 heures par semestre. Ce qui est prévu c'est 50 heures de plus par semestre, soit 100 heures sur l'année, ce qui revient au régime initial qui était jugé excessif.

En réponse à M. KRYPIEC, M. RIALLAND précise que l'UE « réussite/ numérique » est dans la continuité de la préprofessionnalisation.

Sur la question de modules en anglais posée par M. KHAN, M. RIALLAND répond que ce sera au choix des équipes pédagogiques. Il faudra voir si Forthem peut financer.

M.FARA intervient au sujet des filières « métiers de l'enseignement » qui sont peu attractives à l'échelle nationale. Ne faudrait-il pas créer une mention « métiers de l'enseignement » pour accroître la visibilité auprès des étudiants ? A défaut, il faut que les étudiants aient les détails des parcours possibles.

M. RIALLAND répond que le conseil a voté pour 3 mentions et non 4, donc sans intégrer une mention SVTE.

M. PELLENARD ajoute qu'un travail a été réalisé avec le responsable de la L3 BGSTU sur les UE à taguer, avec 50% sciences de la terre et 50% sciences de la vie pour intégrer des équilibres armant les étudiants pour les concours au CAPES ou à l'agrégation. La cohérence a été réfléchi. Les professeurs référents auront un rôle très important dans le conseil aux étudiants.

M.RIALLAND précise à M. COLLIN que des heures seront attribuées à des enseignants référents dans l'UE « réussite étudiante », à hauteur de 6 heures par semestre.

Pour M. CHERKAOUI, 6 heures c'est peu s'il faut conseiller sur les parcours, c'est une responsabilité lourde.

Une discussion s'engage sur les emplois du temps : rôle des enseignants-chercheurs dans la construction, impossibilité de suivre les UE dont les enseignements ont lieu en parallèle, pas de simultanéité de deux UE d'une même thématique.

Le directeur pose la question d'un nombre minimum d'UE disciplinaires obligatoires après le S2, au-delà de la logique d'identification des UE éligibles, pour valider une spécialité. Cela sécuriserait les parcours, éviterait que des UE « rebutoirs » ne soient pas prises par les étudiants et éviterait éventuellement le clientélisme de professeurs référents. Mais le but est de rendre les étudiants acteurs de leur formation et de miser plus sur l'accompagnement des choix que sur l'obligation *a priori*. De plus, concevoir qu'il faille un minimum strict et conséquent d'UE obligatoires pour progresser dans une spécialité est un peu réducteur car, chaque année, des étudiants ayant débuté leur cursus dans d'autres établissements avec des enseignements pas identiques aux nôtres sont acceptés dans nos licences et réussissent.

M.RIALLAND suggère d'obtenir l'avis des étudiants.

Mme SAPALY pense que le dispositif est très bien, il va faciliter le passage en 2^{ème} et 3^{ème}s années. Il serait plus rassurant d'avoir quelques UE obligatoires.

Le directeur d'UFR précise qu'il y aura des schémas de prérequis.

Pour M. KRYPIEC, les étudiants ont la capacité de concevoir seuls leur parcours. Beaucoup d'étudiants ne voient pas bien l'utilité de suivre des UE dont ils ne voient pas l'intérêt. La majorité des étudiants sait vers quel domaine s'orienter.

M. COLLIN estime qu'avec des UE disciplinaires obligatoires après le S2, on s'impose des contraintes. Il faudra accorder des dérogations aux étudiants qui viennent de l'extérieur, ce qui constituera des contraintes fortes.

Pour M. CHERKAOUI, l'accompagnement et la cohérence pédagogique sont importants. La sélection en master sera encore plus dure, certains risquent de se retrouver sur la touche. Il faudrait qu'ils suivent 50% d'UE fléchées pour le parcours biochimie afin qu'ils soient armés pour le master. Or, 2/3 des UE sont au choix.

M. KRYPIEC pense qu'il est compliqué de statuer sur des UE disciplinaires obligatoires.

M. THOMAS craint que l'on se mette des contraintes ; en section 65, il y a la biologie cellulaire, la génétique, la microbiologie, c'est compliqué.

M. WENDEHENNE craint une dichotomie importante entre les masters qui sont spécialisés et les licences qui, elles, seront généralistes. Les orienter vers des UE obligatoires, c'est une sécurité pour eux.

M. NARCE pense que, très vite, les étudiants vont raisonner en termes de compétences, on peut leur faire confiance.

Le directeur d'UFR rappelle que les enseignants-chercheurs ayant suivi la formation « approche par compétences » travaillent sur une logique de macro-compétences qui recourent le déroulement d'un projet scientifique, ce qui sera ensuite discuté avec l'ensemble des collègues. A la CDUS, c'est la même approche, ce qui laisse entendre que chacun attend à peu près la même chose d'un licencié.

M. MANIERE rappelle que les UE ont été définies par champ disciplinaire, il n'est pas nécessaire d'en rendre certaines obligatoires.

M. PELLENARD observe que dans le parcours BG, il y a des modules à suivre obligatoirement pour pouvoir réussir aux concours du CAPES et de l'agrégation.
Ce n'est pas sûr que les étudiants aient la maturité en licence pour décider.

Mme ROSNOBLET s'enquiert de ce que permet APOGEE car elle avait cru comprendre que l'application ne permettait pas une telle gestion.

Mme TOUSSAINT répond que l'application APOGEE, actuellement utilisée, ne permet pas une gestion par UE. PEGASE sera déployé à la rentrée 2024.

M. CHERKAOUI ajoute que cette nouvelle organisation pédagogique aura une incidence sur le service des collègues.

M. RIALLAND précise que le projet a été discuté avec la gouvernance de l'uB. L'accompagnement est fondamental. L'étudiant sera accompagné dans ses choix au cours de son cursus. Il faudra élaborer des documents pour aider.

Le directeur d'UFR ajoute qu'il faudra une harmonisation entre disciplines si des UE deviennent obligatoires. En ce qui concerne les services, oui cela peut générer une instabilité au début, car on enlève beaucoup de TP au S1. Par rapport aux services statutaires, la nouvelle offre impactera 8 EC (0 de sciences et techniques) dont 4 pour moins de 8 heures, 2 pour 8 à 15 heures et 2 pour 30 à 40 heures. Pour y remédier, nous demanderons moins de doctorants contractuels l'année de mise en route.

La gouvernance a émis un avis favorable à l'issue de la réunion, même si SVTE sera la seule composante de l'uB à déployer l'arrêté licence sous cette forme.

Le directeur d'UFR soumet au vote deux questions :

- Vote sur la définition d'UE disciplinaires obligatoires à partir du S3, de même nombre pour toutes les spécialités/parcours ; ce nombre correspondra par conséquent à la spécialité s'appuyant sur le plus faible nombre d'UE disciplinaires :

13 contre, 12 pour, 5 abstentions

- Vote sur la définition d'un nombre minimum d'UE disciplinaires de niveau « expert » pour pouvoir valider une spécialité/parcours (non applicable au parcours SVT-métiers de l'enseignement, ex-BGSTU) :

12 pour, 11 abstentions, 6 contre

- **Demande de DER : Monsieur Sofiane KARBAL**

Cette demande émane de M. GARCIA. L'objectif est que cet étudiant s'insère au sein du laboratoire Artheis, en attendant de candidater pour le master ASA. Aucune gratification n'est prévue car ce n'est pas un stage. Ce sera limité à 2 jours par semaine car l'étudiant a un emploi.

20 pour, 9 abstentions

5. Questions relatives aux Ressources Humaines

- **Modification de la fiche de poste 68-69MCF0256**

Le directeur d'UFR explique que la modification de la fiche de poste porte principalement sur le rattachement à l'équipe de M. BENANI, jusqu'au 1^{er} janvier 2024, date à laquelle cette équipe fusionnera avec celle de Corinne LELOUP.

M.COLLINS observe que la partie du descriptif en anglais est très réduite, ce qui ne donne pas un très bon signal et montre que ce recrutement n'est pas très ouvert.

Unanimité (29 pour)

6. Compte rendu de commissions

• Commission communication du 5 janvier 2023

En l'absence de Mme TROMPIER, Mme BESSON-BARD présente un bref résumé de la réunion qui a porté sur :

- Les 300 ans de l'uB et le dépôt d'objets dans une malle qui sera ouverte dans 100 ans
- La préparation de la JPO, avec 7 stands et des points Parcoursup et Agil.

• Commission des personnels du 13 janvier 2023

Le directeur d'UFR résume les travaux de la commission :

- Des informations ont été données, notamment sur le repyramidage EC et BIATSS et 3 promotions de grade supplémentaires obtenues
- Un classement a été établi et transmis à l'uB pour les promotions de corps ITRF

• Commission des locaux du 23 janvier 2023

M.THOMAS fait état des projets en cours :

- besoin d'une salle de préparation des TP exprimé par les intervenants en biologie cellulaire et génétique. Une proposition sera soumise au vote lors du prochain conseil
- travaux en cours pour la future salle des professeurs en 102 P
- études en cours pour une nouvelle salle blanche pour l'UMR Biogéosciences
- livraison des serres prévue en mars 2023 ; besoin de nouvelles paillasse, financement à trouver
- demande d'un local « archives » par la Corpo Bio : une pièce en haut de l'amphithéâtre Pasteur avait été envisagée mais il faut demander son avis à la commission de sécurité
- réflexion en cours sur de nouveaux 1/ 3 lieux d'apprentissage, après l'aménagement du palier de Pasteur au 1^{er} étage coté esplanade

- réflexion au sein de la commission sur une charte d'utilisation des bureaux
- bureau partagé trouvé pour la technicienne « litholamellage » au 2^{ème} étage sud
- campagne de tri des déchets : une note sera adressée aux personnels et aux étudiants. Les déchets, sauf alimentaires, pourront être déposés dans les cocottes à papier
- création d'un espace sportif destiné au personnel envisagé sur le palier sud au 1^{er} étage
- évacuation de l'ancien laboratoire de M. CONNAT à effectuer, par les futurs utilisateurs

7. Approbation de conventions

- **Convention de prêt de locaux à titre gracieux (CAFOC)**

Le CAFOC est rattaché au rectorat, c'est pourquoi le prêt de locaux est consenti à titre gracieux.

Unanimité (29 pour)

8. Questions diverses

- Préparation de la campagne d'emplois 2024 : échanges en cours avec chaque laboratoire
- Annonce par M. Bellenger de l'organisation d'une matinale avec le monde économique le 16 mars 2023, en lien étroit avec le SEFCA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h25.

Dijon, le 20 avril 2023

Le Directeur d'UFR



Bruno FAIVRE (